COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE PODENSAC
12 Rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
33720 PODENSAC
TEL. 05.56.76.38.00
FAX. 05.56.76.38.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portets

Le Président de la Communauté de Communes de Podensac,

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60 et L 152-7 et R 153-18,

- **Vu** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Podensac avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

- **Vu l'arrêté préfectoral en date du 02/06/2016 portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Gironde,**

- **Vu** le recueil annexé au Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1. : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portets est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral sus-visé a été reportée sur le recueil du P.L.U.

ARTICLE 2. : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Portets, à la Communauté de Communes de Podensac et à la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 3. : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Portets et au siège de la Communauté de Communes de Podensac durant 1 mois.

ARTICLE 4. : Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Langon.

FAIT A PODENSAC, le 28 juillet 2016
Le Président,

Le Président,

Bernard MATEILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC